



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH - 1211 Genève 20 (Suisse)
† (41-22) 3389111 – Télécopieur (Section des enregistrements internationaux des marques): (41 -22) 7401429
Messagerie électronique: intreg.mail@wipo.int – Internet: <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE MADRID ET DU PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Adhésion de Chypre

1. Le 4 août 2003, le Gouvernement de Chypre a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. L'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid entreront en vigueur à l'égard de Chypre le 4 novembre 2003.

2. L'adhésion de Chypre à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid porte à 73 le nombre de parties contractantes au système de Madrid. Une liste des membres de l'Union de Madrid et des informations sur les dates auxquelles ces États sont devenus parties à l'Arrangement et/ou au Protocole de Madrid, ainsi que sur les déclarations faites selon les deux traités, sont disponibles sous la rubrique "Liste des membres" à la page des Marques internationales sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante: www.OMPI.int.

Le 7 août 2003